

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 4415 - Ven. 2 - Sam. 3 mars 2018 - Prix : 10 DA

La grève des enseignants gelée

Satisfaite, Benghebrit relance le dialogue avec le Cnapeste

Page 4



Mise en œuvre prochaine de la zone de libre-échange continentale
Ferroukhi : «Exporter, c'est d'abord une question de production de qualité»

Page 3

La perceptible crainte américaine

Par Mohamed Habili

Aux dires des Sud-Coréens, les dispositions des Nord-Coréens de parler aux Américains sont bien réelles. Or ces derniers non seulement feignent de ne pas entendre le message, mais ont cru opportun de prendre de nouvelles sanctions contre Pyongyang, faisant coïncider cette décision quasiment avec l'arrivée de la fille de leur président à Séoul, voyage destiné autant, sinon plus, à effacer le souvenir de la sœur de Kim Yo-jong, la sœur du monarque nord-coréen, qu'à représenter son pays à la clôture des Jeux d'hiver. Faut-il comprendre que cette coïncidence est d'autant moins le fruit du hasard qu'elle est la réponse des Américains à ce qui semble être une offre indirecte de dialogue faite par la Corée du Nord ? Il y a au moins une bonne raison de le penser : l'habitude prise par les Américains de sévir contre la Corée du Nord quand celle-ci procède à un tir de missile ou à un essai nucléaire, non quand elle se tient coïte, ou qu'elle cherche à prendre langue avec eux. Certes, on ne connaît pas d'exemple de sanctions prises par eux au titre de rebuffade suite à une ouverture nord-coréenne. C'est d'ailleurs ce qui explique qu'en l'occurrence les observateurs aient été pris de court. Tout s'est passé, en fait, comme si les Etats-Unis avaient voulu sanctionner la Corée du Nord pour quelque chose qui en principe aurait dû leur plaire.

Suite en page 3

Depuis octobre, c'est la justice qui récupère l'argent des PV

Plus de 7 000 milliards de DA d'amendes impayées



La question du recouvrement de l'argent des amendes impayées, estimées à plus de 7 000 milliards de DA, qui était par le passé une prérogative du ministère des Finances, sera désormais affectée au ministère de la Justice, a annoncé jeudi, le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Tayeb Louh.

Lire page 2

Blocage de l'APC de Darguina/ Bėjaïa

La maire appelle les élus à rejoindre l'exécutif

Page 24

«Maqamat Al Andalus»

Une nouvelle revue dédiée à la musique andalouse

Page 13

Depuis octobre, c'est la justice qui récupère l'argent des PV

Plus de 7 000 milliards de DA d'amendes impayées

■ La question du recouvrement de l'argent des amendes impayées, estimées à plus de 7 000 milliards de DA, qui était par le passé une prérogative du ministère des Finances, sera désormais affectée au ministère de la Justice, a annoncé jeudi, le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Tayeb Louh.



Par Louiza Ait Ramdane

En perspective du recouvrement de ces amendes, des réformes ont été mises en place par le gouvernement, qui a notamment décidé, en vertu du code de procédure pénale modifié en 2016, le transfert des prérogatives de recouvrement, dévolues aux services des impôts, au profit du secteur de la Justice, a détaillé le ministre, en marge de l'inauguration du tribunal de Boufarik, dans le cadre d'une visite de travail dans la wilaya de Blida. «L'application de cette procédure, depuis octobre dernier, a permis le recouvrement d'une partie de ces amendes», a-t-il assuré, ajoutant que l'opération est en constante amélioration. En plus d'assurer des recettes supplémentaires pour le Trésor public, cette réforme judiciaire a pour objectif de garantir la «crédibilité des décisions et jugements émanant du corps judiciaire», a-t-il souligné, signalant en outre nombre d'inci-

tations décidées au profit des personnes s'acquittant de leurs amendes, dans un délai ne dépassant pas un mois à partir de la date de prononciation du jugement, qui peuvent bénéficier d'une réduction de 10% sur le montant de l'amende, a-t-il fait savoir. Le ministre de la Justice a aussi fait part, à ce propos, de sessions de formation organisées au niveau des services des impôts, au profit des agents chargés des services de recouvrement des amendes dans les cours de justice.

Louh procède au lancement officiel de l'usage du bracelet électronique

La visite du ministre de la Justice dans la wilaya de Blida a été marquée par l'inauguration du tribunal de Boufarik, une occasion aussi pour annoncer le lancement officiel de l'usage du bracelet électronique qui se substitue à la détention provisoire.

Autant de mesures qui s'inscrivent dans le cadre de la stratégie de modernisation du corps de la Justice nationale et du respect des libertés individuelles et des droits humains. À cet effet, quatre détenus au niveau de l'établissement de rééducation et de réadaptation de Chiffa, ont bénéficié de ce bracelet, dans l'attente de la généralisation progressive de l'opération aux autres wilayas du pays. Il faut savoir que cette procédure concerne toute personne condamnée à une peine légère, ne dépassant pas trois années d'emprisonnement, pour des délits mineurs, ou encore les détenus auxquels il reste moins de trois années à purger leur peine. Cette procédure pénale de surveillance électronique du détenu peut déterminer avec grande précision l'endroit où se trouve le détenu, au même titre que tous ses déplacements. Sachant que le juge d'application des peines est le seul habilité à fixer le lieu d'assignation du dé-

nu, de même que les endroits qui lui sont interdits, selon les informations fournies sur place.

En préparation, un décret présidentiel sur la sécurisation du système informatique

Toujours dans le cadre de la modernisation des différents secteurs dont le système judiciaire, le ministre de la Justice a annoncé la préparation d'un décret présidentiel relatif à la sécurisation du système informatique en Algérie. M. Louh a fait état de la mise en place, au niveau du gouvernement, d'une équipe de spécialistes qui s'attelle à la préparation de ce projet et les documents émanant de son secteur seront délivrés à distance dans les toutes prochaines années. M. Louh a annoncé également l'achèvement de la préparation du projet de loi organique relatif à l'exception d'inconstitutionnalité qui sera présenté prochainement au Conseil du gouvernement puis au Conseil des ministres, ensuite au Parlement pour adoption. Rappelant que cette loi permettra au justiciable de saisir le Conseil constitutionnel, en exception d'inconstitutionnalité, s'il estime qu'une disposition de la loi porte atteinte à ses droits, dans le cadre d'un procès. M. Louh a précisé qu'elle entrera en vigueur lors du premier trimestre de l'année prochaine. À cet effet, le ministre a annoncé l'organisation de sessions de formation en faveur des magistrats et des avocats concernant cette nouvelle loi.

Un concours national de recrutement de 274 élèves magistrats

Par ailleurs, Tayeb Louh a

annoncé l'organisation d'un concours national de recrutement de 274 élèves magistrats, sans précision de date, et ce, en vue de renforcer le secteur de la Justice en ressources humaines, notamment le corps de la magistrature.

La première promotion, dont la formation sera dispensée à la nouvelle Ecole supérieure de la magistrature, entamera ses fonctions après quatre années de formation au lieu de trois années initialement.

Le ministre a fait état également d'une révision radicale des programmes pédagogiques et pratique s'conformément à la nouvelle politique et au système de formation des magistrats pour être au diapason des grandes écoles de magistrature dans les pays développés.

Evoquant le renforcement des auxiliaires de la justice, M. Louh a souligné l'amendement des deux décrets exécutifs fixant les conditions d'accès à la profession de notaire et d'huissier de justice, qui seront prochainement signés par le Premier ministre, conformément aux procédures en vigueur.

À ce propos, le ministre a fait état de l'ouverture de deux concours nationaux fin juin au profit des notaires et huissiers de justice, sachant que ce concours n'a pas été organisé depuis 2006.

Cette décision intervient pour répondre aux besoins enregistrés et atteindre les normes en vigueur au niveau international, a-t-il ajouté, précisant que la moyenne des notaires ne dépasse pas 4.5% pour 100 000 habitants et les huissiers de justice 4.1%, des taux «relativement loin» de ceux enregistrés au niveau international, notamment dans les pays européens. L. A. R.

Logements sociaux

Les demandeurs dont le salaire augmente ne seront pas exclus du programme

Les demandeurs de logements publics localifs (LPL) dont le salaire aura connu une hausse après le dépôt et l'étude de leurs dossiers ne seront pas exclus du programme, a affirmé, jeudi à Alger, Abdelwahid Temmar. A une question du membre du Conseil de la nation pour la wilaya de Relizane, Mohamed Larbaoui, concernant le sort des demandeurs de logements sociaux dont les salaires seront revus à la hausse entre la date de dépôt de leur dossier de demande et la date de réception du logement social, le ministre de l'Habitat a indiqué que les instances compétentes prennent en compte le revenu mensuel du demandeur du logement social durant la phase d'étude du dossier. «Le montant des revenus du demandeur du logement social

est noté lors de l'étude du dossier et reste inchangé. Même si le revenu est revu à la hausse, le bénéficiaire ne sera pas exclu. Nous prenons en compte la fiche de paie qui figure dans le dossier», a expliqué le ministre. A l'instar des autres wilayas, Relizane a eu son quota de logements ruraux en 2017 et 2018, a fait savoir M. Temmar, indiquant qu'elle a bénéficié de 4 800 logements, dont 1 000 unités de type logement promotionnel aidé (LPA), 800 unités de type location-vente et 3 000 unités dans le cadre du logement rural, un nombre qui augmentera progressivement suivant les besoins de la wilaya. Concernant le programme de logement enregistré au profit de la wilaya de Relizane, le ministre a précisé que la wilaya a bénéficié jusqu'en

décembre 2017 d'un programme de 39 990 unités, dont 24 320 logements achevés, 12 070 logements en cours de réalisation et 3 600 unités non encore lancées. Ce programme prévoit 18 191 logements publics localifs dont plus de 9 000 unités ont été achevées, 3 991 unités de type LPA dont plus de 2 500 unités ont été achevées et 4 646 unités de logements ruraux dont 11 674 unités achevées, outre 3 100 logements AADL dont 600 unités achevées et 56 logements promotionnels publics en cours de réalisation.

Une instruction pour contrer la dégradation des logements

Par ailleurs, Abdelwahid Temmar a fait état d'un travail

conjoint avec le ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales pour l'élaboration d'une instruction interministérielle destinée aux walis en vue de contrer les actes de dégradation des logements, enregistrés à travers plusieurs wilayas. Cette instruction fera obligation aux walis d'accélérer la distribution des logements réceptionnés et de veiller au parachèvement de leur aménagement afin d'éviter leur dégradation.

Lors d'une séance plénière consacrée aux questions orales au Conseil de la nation, présidée par M^{me} Nouara Djafer en présence du ministre des Relations avec le Parlement, Tahar Khaoua, M. Temmar a indiqué que certains sites réceptionnés par les autorités locales avaient été squattés et ont subi des

actes de dégradation entre 1999 et 2016. La distribution des logements, réceptionnés par les Offices de promotion et de gestion immobilières (OPGI), relève des prérogatives des wilayas, lesquelles doivent procéder rapidement à l'opération afin d'éviter tout acte de dégradation et diminuer les frais de gardiennage, a précisé le ministre en réponse à la question du membre du Conseil sous l'étiquette RND pour la wilaya d'Illizi, Abbas Bouamama. «Nous œuvrons à pallier cette situation par l'accélération de la distribution des logements et l'élaboration d'une instruction conjointe avec le ministère de l'Intérieur faisant obligation aux walis de procéder à l'opération dès la réception», a indiqué M. Temmar.

Meriem Benchaouia

Mise en œuvre prochaine de la zone de libre-échange continentale

Ferroukhi : «Exporter, c'est d'abord une question de production de qualité»

■ L'acte d'exportation est avant tout une production nationale de qualité et compétitive, produite en quantité suffisante pour permettre la pérennité de nos produits sur les marchés africains déjà fortement investis. C'est ce qu'a déclaré Lyes Ferroukhi, chef de cabinet du ministère du Commerce, lors d'une rencontre, mercredi soir, du Club export du World Trade Center Algiers, tenue au Sofitel-Alger.

Par Lynda Naili

A ce titre, annonçant la prochaine mise en œuvre de la zone de libre-échange continentale, il dira effectivement que «les négociations sur la zone de libre-échange continentale avancent très bien au niveau de l'UA». Il annoncera que «lors du prochain sommet des chefs d'Etat de l'UA, prévu pour mars prochain, l'adoption des résultats des négociations menées sur cette question par les pays de l'UA afin de mettre en place cet espace économique africain est portée à l'ordre du jour du dit sommet». Ce qui, poursuivra-t-il, «va considérablement faciliter les opérations d'exportation vers et entre les pays africains», ajoutant, dans ce contexte, que la mise en œuvre de cette zone économique de libre-échange «sera suivie par la création d'une Union douanière africaine». D'ici là, enchaînera-t-il, «il faudra se

préparer en disposant des quantités nécessaires de production nationale de qualité, compétitive, car le fait de faire tomber les barrières tarifaires fera la réussite de nos exportations». Et pour cause, argumentera-t-il, «le marché africain est certes immense, mais il reste dispersé dans le sens où toutes les régions d'Afrique n'ont pas les mêmes spécificités, où d'ores et déjà le marché est conquis par d'autres pays offrant des produits de très bonne qualité».

Aussi, profitant de la présence de bon nombre d'opérateurs exportateurs présents à cette rencontre du Club export du World Trade Center Algiers, M. Ferroukhi déclarera, à leur adresse, sans plus de détails néanmoins, que «beaucoup de bonnes nouvelles seront annoncées au courant de ce premier semestre 2018». Ainsi, appelant à élever le niveau de la production nationale tant en quantité qu'en qualité afin de dégager des excédents qui seront orientés vers l'exportation, le chef de cabinet du ministère du Commerce rappellera que les dernières mesures prises en matière de limitation de certains produits à l'importation ont été décidées en faveur de l'encouragement à l'investissement et la promotion de la production nationale qui «demeurent une priorité du gouvernement compte tenu des enjeux actuels et futurs». Ce qui fera marquer une halte au représentant du ministère du Commerce pour appeler les opérateurs économiques dont la production est frappée par cette interdiction à l'importation à «se réunir en filières et se constituer en clusters afin de fédérer leurs actions de production pour une complémentarité tant dans la satisfaction de leurs besoins notamment en matières d'intrants, que dans la production de leurs marchandises aussi bien en termes d'augmentation de leur volume que d'optimisation des moyens de production». En outre, sur certaines contraintes résul-



PH/D. R.

tant de ces mesures, il fera savoir que l'exécutif est en phase d'«ouvrir tous les dossiers pour la facilitation des exportations», à l'instar de la suppression des autorisations préalables à l'export «à l'exception de certains produits bien définis tels que les déchets ferreux et non ferreux».

Vers un allègement de la loi sur le contrôle des changes en faveur des exportations

Dans cette lignée, il indiquera que «d'autres mesures sont actuellement en examen, dont celle relative à la loi sur le contrôle des changes qui actuellement mettent les exportations dans une situation délicate et peu encourageante». Il s'agit donc, selon M. Ferroukhi, d'«assouplir cette loi dans l'intérêt des exportateurs et des producteurs algériens».

Actuellement de 39 milliards de DA, le FSPE utilisé à moins de 2% seulement

Ce qui fera aborder au chef de cabinet du ministère du Commerce la question de revoir le mode de fonctionnement du Fonds spécial de la promotion

des exportations (FSPE). En effet, pourtant destiné au soutien des opérateurs économiques à l'export en hors hydrocarbures, il déplorera que «moins 2% des ressources du FSPE sont à ce jour utilisées depuis sa création, dans les années 1990, pour le remboursement des frais liés à l'exportation». Alimenté par un prélèvement mensuel sur la fiscalité ordinaire, le FSPE dispose «actuellement de 39 milliards de DA de ressources qui malheureusement restent inexploitées, déplorera-t-il, en raison de la faiblesse des opérations d'exportation hors hydrocarbures». «Il s'agit d'un solde extraordinaire à consommer dans sa totalité», dira-t-il, tout en appelant les entreprises exportatrices à aller vers cette subvention en dépit des difficultés d'accès au FSPE. Des difficultés, a priori décourageantes mais qui restent malgré tout dans le but de protéger «les derniers publics», promettant ainsi d'«essayer d'alléger les procédures administratives d'accès au remboursement des frais liés à l'exportation». Toutefois, lancera-t-il en marge de la rencontre, «il y a une limite (à ces allègements) dans la mesure où les deniers publics appartiennent à la collectivité nationale».

L. N.

LA QUESTION DU JOUR

La perceptible crainte américaine

Suite de la page une

C e quelque chose serait double : l'opération de charme réussie accomplie par Yo-Jong lors de l'ouverture des Jeux d'une part, au point que sa présence a pris le pas sur l'événement, et d'autre part, l'offre de dialogue faite par eux par l'intermédiaire de la Corée du Sud. A vrai dire, il y a un troisième motif de mécontentement pour les Etats-Unis dans le cadre de cette hypothèse : le fait que les athlètes coréens aient défilé ensemble lors de la cérémonie d'ouverture des Jeux. Pour la première fois, les Américains ont ainsi paru craindre que les deux Corée finissent par s'entendre sans devoir pour cela passer par eux, en les court-circuitant autrement dit. Il se trouve que cette perspective pourrait bien être sérieusement caressée par le président sud-coréen, Moo Jo-in, qui, on s'en souvient, a été en partie élu sur un programme de rapprochement avec le voisin du nord. C'est d'ailleurs à ce programme qu'est dû le fait que les athlètes des deux pays ont formé un seul carré lors de la cérémonie d'ouverture. A la lumière de tout cela, on s'explique assez bien que les Américains aient pris des mesures de rétorsion alors qu'on n'aurait pas été étonné d'apprendre qu'ils ont au contraire allégué sinon annulé certaines de celles qu'ils avaient adoptées précédemment. Reste que pour une fois que la Corée du Nord au lieu de faire étalage de ses capacités de destruction massive s'est lancée dans une offensive de séduction, les Etats-Unis ont réagi quasiment de la même façon que si elle avait procédé à un essai nucléaire. On peut même se demander si sur eux la visite inattendue de la sœur de Kim Jong-un à Séoul n'a pas eu un effet plus irritant encore. Sans cette visite, et surtout sans le pouvoir de séduction personnel de Kim Yo-Jong, ce n'est pas Ivanka Trump qui aurait été envoyée en représentation à Séoul, pour la clôture des Jeux. C'est que les Etats-Unis en ont conçu la peur que les Coréens se montrent par trop sensibles à l'appel du sang, et n'aient dès lors qu'une seule envie : se réconcilier avec l'autre partie d'eux-mêmes.

M. H.

la mort de 3 639 personnes, en baisse de 8,84% par rapport à 2016. Le même rapport relève également une baisse de 17,54% du nombre de blessés, passant de 44 007 en 2016 à 36 287 blessés en 2017.

R. T.

Adhésion de l'Algérie à l'OMC

«Un round prochainement»

QUESTIONNÉ sur l'état d'avancement du dossier d'adhésion de l'Algérie à l'organisation mondiale du Commerce, Lyes Ferroukhi répondra que «pour l'instant nous sommes encore membre observateur de l'OMC. Le dernier round de négociation remontant à trois ans, nous travaillons toujours sur ce dossier, un round devrait être prochainement organisé». Sur les raisons de ce stand-by des négociations, il rétorquera que «les procédures d'accès» à l'enceinte mondiale chargée de la libéralisation du commerce international des marchandises, des services, des biens agricoles et industriels, «prend beaucoup de temps».

L. N.

Avec 215 décès sur les routes

Août a été le mois le plus meurtrier

Le mois d'août a été le plus meurtrier sur les routes durant l'année 2017, selon le bilan annuel établi par la Protection civile, qui fait ressortir également une tendance haussière pendant la période estivale sur un total annuel estimé à 1 882 décès et 69 754 blessés, suite à 57 328 accidents qui ont nécessité 107 136 interventions. Ainsi, 215 décès ont été enregistrés durant le mois d'août 2017,

suite à 6 095 accidents qui ont fait également 8 133 blessés. Le mois de juillet n'a pas été moins meurtrier avec un total de 202 morts suite à 6 641 accidents à l'origine de 8 662 autres blessés, alors que février a été le mois le moins meurtrier avec 97 personnes décédées suite à 3 267 accidents.

Les statistiques de la Protection civile font état de 1 882 décès en 2017, suite à

57 328 accidents qui ont causé un total de 69 754 blessés. S'agissant des accidents de la circulation par type de route, la même source révèle que le nombre le plus important s'est produit au niveau des routes nationales avec de 45, 34%, suivi des chemins communaux avec 17,23% et les chemins de wilaya avec 13,40%.

Le bilan de la Protection civile montre que c'est la wilaya de

M'sila qui a connu un nombre élevé de décès avec 95 cas, suivie d'Alger (81), Djelfa (76) et Ain Defla (75) tandis que les wilayas de Tindouf et Souk Ahras enregistrent les taux les plus faibles avec respectivement 7 et 9 cas.

Un rapport rendu public fin janvier et établi par le Centre national de prévention et de sécurité routière fait état de 25 038 accidents de la circulation enregistrés en 2017, causant

La grève des enseignants gelée

Satisfaite, Benghebrit relance le dialogue avec le Cnapeste

■ Selon le conseiller du ministère de l'Éducation, Mohamed Chaib Draâ, la ministre de l'Éducation, Nouria Benghebrit, a décidé après que le Cnapeste a mis fin à sa grève, de recevoir les membres de ce syndicat ce dimanche pour relancer le dialogue et les négociations autour des revendications des enseignants.

Par Thinhinene Khouchi

Comme prévu, la ministre de l'Éducation a décidé de remplir sa part du contrat, celle de recevoir les membres du conseil national autonome du personnel enseignant du secteur ternaire de l'éducation à condition qu'ils mettent fin à leur grève. En effet, après que ce syndicat a gelé sa grève, «la ministre de l'Éducation nationale va recevoir, dimanche 4 mars, le nureau national de ce syndicat (Cnapeste) pour entamer le dialogue et la négociation», a indiqué Chaib Draâ, conseiller au ministère de l'Éducation sur les ondes de la Radio algérienne. Concernant les points qui seront discutés lors de cette rencontre, il a précisé que la ministre «a répondu à toutes les revendications de ce syndicat», ajoutant que «90% de ces revendications ont été déjà pris en charge, notamment celles des wilayas de Blida et Béjaïa où le mouvement de grève avait commencé». Il a rappelé, dans ce sens, la décision du ministère d'envoyer dans ces deux wilayas des commissions composées de représentants de la tutelle et du Cnapeste pour tenter de résoudre les problèmes posés au niveau de ces deux wilayas. Chaib Draa a indiqué, par ailleurs, qu'une autre rencontre entre le ministère et l'ensemble des partenaires sociaux aura lieu le 7 mars prochain pour «discuter notamment des ratios permettant la promotion de professeur à professeur principal et de professeur principal à professeur formateur». Pour rappel, le Cnapeste avait décidé, au terme de sa session extraordinaire tenue mardi dernier, de mettre fin à la grève illimitée entamée par les enseignants depuis le 30 janvier dernier. Le ministère de l'Éducation nationale avait instruit tous les directeurs de l'éducation pour faciliter la réintégration dans leur établissement de tous les enseignants grévistes dont la radiation ne leur a pas encore été notifiée, y compris les enseignants grévistes ayant déposé leurs recours, après notification de leur radiation. Pour les enseignants radiés n'ayant pas encore déposé leurs recours, des instructions ont été données aux chefs d'établissements pour leur faciliter les dépôts de recours et leur réintégration immédiate.

Reprise normale des activités pédagogiques à Béjaïa et Blida

Les activités pédagogiques ont repris normalement, jeudi à Béjaïa, après une grève de deux mois déclenchée par le conseil



Ph/D. R.

national autonome du personnel enseignant du secteur ternaire de l'éducation (Cnapeste). «La reprise s'est déroulée dans des conditions normales.

Et tout le monde était là», s'est réjoui le chargé de communication de la direction de l'éducation, Boualem Chouali, qui n'a pas manqué de relever «la joie et le bonheur des élèves de re-

trouver leurs classes et leurs enseignants».

Un sentiment en fait perçu à différentes strates de la famille éducative, notamment la fédération des parents d'élèves, qui s'en est félicitée ouvertement, tout en saluant la sagesse qui a primé pour le gel de la grève.

Cette reprise a coïncidé, en fait, avec la poursuite de la sen-

sibilisation des cadres du secteur, pour rattraper le temps perdu et mettre en œuvre le nouveau concept de la régulation pédagogique, préconisé par le ministère de tutelle.

A Blida, les élèves des établissements éducatifs, ceux du palier secondaire notamment, et leurs parents ont exprimé leur grand soulagement suite à l'arrêt

de la grève des enseignants du Cnapeste qui ont décidé la reprise des cours dans tous les établissements du secteur. Lors d'une tournée jeudi au niveau d'un nombre d'établissements, il a été constaté un retour à la normale au niveau de ces structures où les cours ont été assurés le plus normalement du monde.

T. K.

Installation d'un groupe de travail

Actualisation des législations sur l'investissement touristique

Le ministre du Tourisme et de l'Artisanat, Hacène Mermouri a annoncé, jeudi à Alger, l'installation d'un groupe de travail chargé de la révision et de l'actualisation des différentes lois et législations régissant l'investissement dans le domaine du tourisme, dans le but de promouvoir le secteur en tant que vecteur de développement de l'économie nationale. Le groupe de travail aura, entre autres missions, de rechercher les voies et moyens ainsi que les mesures incitatives à même de booster l'investissement touristique en Algérie, à travers notamment la disponibilité du foncier, la protection des zones d'extension touristique (ZET), l'accélération de la mise en œuvre des plans d'aménagement de ces zones et le renforcement des projets touristiques dans les différentes régions du pays, a indiqué le ministre lors d'une conférence de presse. Soulignant l'existence de 225 ZET en Algérie, M. Mermouri a appelé l'ensemble des acteurs, notamment la communauté algérienne établie à l'étranger, à

investir dans le secteur du tourisme et contribuer à améliorer ses performances grâce à leur expérience dans ce domaine. Il a rappelé, dans ce cadre, les nombreuses facilitations accordées aux investisseurs dans le domaine du tourisme, notamment les abattements fiscaux, la facilitation de l'obtention des agréments auprès du ministère, l'assouplissement des procédures d'octroi de crédits bancaires outre les facilitations douaniers. Evoquant l'importance du secteur du tourisme dans la réalisation du développement durable hors hydrocarbures, M. Mermouri a affirmé qu'en dépit des «atouts touristiques que recèlent l'Algérie, le taux de contribution du secteur au produit intérieur brut (PIB), à hauteur de 1.5% et les recettes estimées à 330 millions USD, demeurent très faibles par rapport aux résultats dans les pays voisins». A ce propos, il a appelé à «l'intensification des efforts pour promouvoir le tourisme en Algérie et pour atteindre l'objectif de 10 millions de touristes et un taux de 5% de contri-

but au PIB durant les deux prochaines années». Rappelant, par ailleurs, l'opération de modernisation et de réhabilitation des établissements hôteliers publics pour être au niveau des attentes des touristes et conformes aux normes internationales, le ministre a indiqué que «quelque 66 hôtels publics et complexes touristiques seront réceptionnés avant fin 2019». Le ministre a mis en avant la nécessité d'améliorer les prestations à travers la formation continue pour une meilleure qualité de service, soulignant les conventions signées dans ce sens avec le ministère de la Formation et de l'enseignement professionnels ainsi que le rôle des instituts relevant du secteur. Saluant à ce propos le rôle de l'École supérieure d'hôtellerie et de restauration (ESHRA) à Ain Benian en termes de formation des cadres dans le domaine touristique suivant les normes internationales en vigueur, M. Mermouri a indiqué qu'il sera procédé prochainement à l'ouverture d'une école similaire à Oran. Concernant la vulgarisation

de la destination Algérie, le ministre a appelé les agences de tourisme et de voyages à promouvoir l'image de l'Algérie en faisant connaître la diversité et la richesse de ses atouts touristiques, en proposant des prestations adaptées à la demande et en mettant à profit les moyens des technologies de l'information et de la communication pour capter les touristes, notamment les membres de la communauté algérienne établie à l'étranger. Pour ce qui est du tourisme saharien, le ministre a rappelé la grande importance de cette destination eu égard à la richesse culturelle, civilisationnelle, religieuse, écologique et patrimoniale du Sud. Abordant la question de l'obtention du visa d'entrée en Algérie, le ministre a rappelé «toutes les mesures de facilité prises avec les partenaires concernés», ajoutant que «tout touriste étranger peut en passant par des agences de tourisme et de voyages obtenir le visa en 48 heures en attendant l'entrée en service du visa électronique».

Ilham N./APS

Selon le ministre des Finances

Plus de 1 600 milliards de dinars de transferts sociaux en 2017

■ Le ministre des Finances, Abderrahmane Raouia, a indiqué jeudi à Alger que la valeur des transferts sociaux était de 1 625 milliards de dinars en 2017. Les transferts sociaux ont atteint 1 625 milliards de dinars en 2017, a précisé M. Raouia lors d'une séance plénière au Conseil de la nation, en réponse à une question orale sur la révision de la politique de soutien.

Par Younés F.

Les pouvoirs publics veillent et continueront à veiller au maintien de la politique de soutien en vue d'assurer une couverture sociale plus large, notamment en direction des franges vulnérables, renforçant ainsi la solidarité nationale, a-t-il ajouté. Le soutien de l'Etat consiste en le subventionnement direct des prix des biens de large consommation à partir du Trésor et le soutien indirect à travers des exonérations fiscales sur les produits énergétiques par l'application de prix codifiés inférieurs au coût de production, a fait savoir le ministre. Le soutien direct et indirect profite à de larges franges de la société, ce qui grève le budget de l'Etat, a-t-il dit, assurant toutefois que l'Etat demeurerait attaché à la préservation et à la consolidation des acquis sociaux. Il a rappelé que l'Etat avait progressivement modifié les prix des produits énergétiques depuis 2016 par la révision de l'impôt sur les produits pétroliers, la modification



de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et la révision de la tarification du gaz et de l'électricité. Les transferts sociaux inscrits au budget n'ont pas cessé de pro-

gresser entre 2000 et 2017, a affirmé le ministre. Il a précisé, dans ce contexte, que le taux des transferts sociaux avait atteint 22,8% du budget général

de l'Etat et 7,4% du PIB entre 2000 et 2004, 24,5% du budget général de l'Etat et 8,6% du PIB entre 2005 et 2009. Pour la période 2010-2015 le taux des trans-

fers sociaux a atteint 25% du budget général de l'Etat et 11% du PIB et 23% du budget et 9% du PIB entre 2016 et 2017. Le ministre a fait savoir que la valeur des transferts sociaux avait atteint 1 625 milliards en 2017 DA contre 1 239 milliards DA en 2010, ajoutant que la structure de ces transferts est dominée par le soutien aux familles à l'habitat et à la santé, représentant 64% de l'ensemble des transferts tandis que le soutien indirect représente 20% du PIB, et est essentiellement composé du subventionnement des produits énergétiques (61%) et des exonérations fiscales (34% du soutien global). Le subventionnement des produits énergétiques englobe, selon le ministre, 3 catégories de produits, à savoir le gaz, le carburant et l'électricité, précisant que le soutien indirect a atteint en 2014 à titre d'exemple 2 560,8 milliards DA dont 1 886 milliards de subventionnement des produits énergétiques.

Y. F.

Ouverture du fret maritime et aérien au privé

Installation de deux commissions d'expertise

Deux commissions d'experts chargées de l'étude des dossiers des opérateurs privés nationaux désirant assurer le transport aérien et maritime de marchandises ont été installées, a indiqué jeudi à Alger le ministre des Travaux publics et des Transports, Abdelghani Zaalane. Les deux commissions sont composées d'experts et de cadres expérimentés dans le domaine des transports d'une manière générale et des marchandises, en particulier. Ils seront chargés d'étudier les dossiers des opérateurs privés nationaux qui ont déposé des demandes pour exercer dans le domaine du fret maritime et aérien, rapporte l'APS, citant le ministre du secteur en marge de l'inauguration d'une école des métiers affiliée à la Société nationale des grands travaux routiers de Réghaïa. Concernant le nombre de demandes déposées, le ministre a souligné que la qualité de la performance des entreprises privées qui désirent assurer le fret aérien et maritime était plus importante que leur nombre, d'où l'impérative nécessité de veiller à ce que les demandeurs répondent aux normes et critères recommandés pour cette activité si importante et sensible, a-t-il dit. Il a, par ailleurs, indiqué que l'ouverture des transports aérien et

maritime des marchandises au secteur privé national contribuerait à la création de postes d'emploi, à l'amélioration de la commercialisation des produits agricoles et industriels des différentes régions du pays, notamment celles du sud, ainsi que la hausse du taux national du transport maritime qui, a-t-il dit, reste en deçà des attentes escomptées. M. Zaalane a relevé que la hausse du volume des

échanges commerciaux maritimes de l'Algérie à 25% figurait parmi les objectifs tracés par son secteur pour la période 2025-2030. En janvier, le ministre avait annoncé l'ouverture du fret maritime et aérien aux opérateurs privés algériens en vue de satisfaire les demandes d'exportation. Récemment, il a fait état de la réception de neuf dossiers d'opérateurs privés pour l'ouverture de l'activité du transport

aérien et maritime de marchandises dont cinq dossiers pour le transport maritime et quatre pour le transport aérien. Par ailleurs, M. Zaalane a indiqué que son secteur allait se consolider par plusieurs infrastructures consacrées à la formation, notamment dans le domaine des transports aérien et maritime. Une enveloppe budgétaire de près de 3 milliards de dinars a été débloquée pour la formation, a-t-il relevé. A

ce propos, le ministre a évoqué le lancement de construction d'un institut supérieur de contrôle de la qualité des travaux publics à Aïn Defla, d'une école supérieure des métiers liés aux travaux publics à Djelfa et une école supérieure spécialisée dans la gestion des travaux publics dans la nouvelle ville de Sidi-Abdallah (Alger) qu'il a inaugurée ce jeudi.

Assia D./APS

Changes

L'euro en légère hausse face au dollar

L'euro montait un peu face au dollar jeudi, aidé par des spéculations monétaires en zone euro mais le billet vert restait aidé par un bon indicateur dans un marché attentif à une audition du président de la Réserve fédérale américaine (Fed) Jerome Powell. L'euro valait 1,2213 dollar - après être tombé vers 15h05 GMT à 1,2155 dollar, son niveau le plus faible depuis mi-janvier - contre 1,2194 dollar mercredi soir. La monnaie unique européenne se reprenait également face à la devise japonaise, à 130,65 yens pour un euro - après être tombée en début d'échanges asiatiques à 129,85 yens, au plus bas depuis mi-septembre 2017 - contre 130,08 yens mercredi soir. Le billet vert aussi gagnait du terrain

face à la monnaie nipponne, à 106,97 yens pour un dollar contre 106,68 yens la veille. Le dollar a brièvement profité jeudi de l'annonce d'une hausse inattendue de l'activité manufacturière aux Etats-Unis en février, à 60,8% contre 59,1% en janvier et alors que les analystes tablaient sur un recul à 58,4%, ont observé des analystes. Mais les cambistes concentraient de nouveau leur attention sur le Congrès américain, où Jerome Powell était entendu par une Commission du Sénat, deux jours après une première audition devant la Commission des services financiers de la Chambre des représentants. Le dollar s'est trouvé revigoré depuis cette première audition mardi au cours de laquelle M.

Powell s'est montré plus confiant qu'attendu sur les perspectives de la première économie mondiale. Ces propos «ont alimenté les spéculations sur la possibilité de voir la Fed relever ses taux d'intérêt quatre fois cette année, ce qui porterait le dollar», a expliqué Lukman Otunuga, analyste chez FXTM. En effet, la hausse des taux d'intérêt américains rend le dollar plus rémunérateur et donc plus attractif pour les investisseurs qui cherchent à effectuer des achats à bon compte dans l'attente d'une telle action. Pour l'instant, la Fed prévoit de relever ses taux trois fois cette année, comme en 2017, mais la bonne santé de la première économie mondiale laisse à penser que l'institution pourrait procéder à un quatrième resser-

rement monétaire en 2018. Mais selon certains courtiers, l'attention des cambistes se tournait de façon inattendue aussi vers la zone euro jeudi, l'euro recevant un coup de pouce d'informations de presse selon lesquelles la Banque centrale européenne (BCE) pourrait effacer certains éléments de langage accommodant du communiqué qui accompagnera sa décision monétaire de la semaine prochaine. La monnaie chinoise a terminé en baisse face au billet vert, à 6,3582 yuans pour un dollar contre 6,3311 yuans mercredi. L'once d'or a fini à 1 307,75 dollars au fixing du soir - avant de tomber à 1 302,85 dollars, son niveau le plus faible en deux mois - contre 1 317,85 dollars mercredi.

R.E.

Tizi-Ouzou / Ain El Hammam

Levée du gel sur les projets de l'hôpital et de quatre stations d'épuration

■ Les projets de l'Établissement public hospitalier de Ain El Hammam et de quatre stations d'épuration des eaux usées prévus dans la wilaya de Tizi-Ouzou ont été dégelés et seront lancés en réalisation incessamment, a annoncé jeudi le wali Mohammed Bouderbali.

Par Lyes B.

Si exprimant en marge d'une visite de travail qu'il a effectuée dans les communes de Boghni, Maâtkas et Souk El Tenine, M. Bouderbali a affirmé que l'EPH de Ain El Hammam, d'une capacité de 60 lits et dont la réalisation a été reporté en raison de la situation financière difficile du pays, a bénéficié d'une levée du gel au titre de la décision du gouvernement, prise en 2017, de relancer les projets de certains secteurs prioritaires tel que la santé, l'éducation et les ressources en eau. S'agissant des autres hôpitaux inscrits au profit de la wilaya et qui ont subi la même mesure d'ajournement, le chef de l'exécutif local a indiqué qu'«une demande de réévaluation de l'EPH de Maâtkas qui n'a pas été lancé pour insuffisance de l'autorisation de programme attribuée à ce projet, a été introduite auprès du ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière et celui des Finances». La levée du gel sur d'autres hôpitaux prévus dans d'autres localités «interviendrait dans un avenir proche», a-t-il dit. D'ailleurs, c'est dans ce cadre que la décision de «dégel gra-

duel» de quatre stations d'épuration sur les six prévues au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou a été prise, a indiqué le wali qui a expliqué que «cet effort financier est motivé par la volonté de l'Etat de protéger et de préserver l'une des principales ressources en eau potable de la wilaya», à savoir le barrage de Tabksebt, d'une capacité de 180 millions de m³, et ce par le traitement des eaux usées produits par les villages situés en amont de ce bassin versant. S'agissant du secteur du logement, le wali a également souligné qu'un quota de 3 000 nouvelles aides à l'habitat rural a été accordé à la wilaya. Ces aides s'ajouteront au 85 000 déjà dégagés au profit des habitants de Tizi-Ouzou depuis le lancement de cette formule de logement. Lors de sa visite de



travail dans les trois communes de la partie sud-ouest de la wilaya, M. Bouderbali a procédé à la mise en service du gaz au profit d'un total de 1 911 foyers et de l'école primaire Tekour Mohamed de la commune de

Maatkas. Il a également présidé une cérémonie de remise des clés à 50 familles de la commune de Boghni qui ont bénéficié d'un programme de logement du Fonds national de péréquation des œuvres sociales (FNPOS),

avant d'inspecter des écoles primaires et des polycliniques de ces trois localités en vue de prendre en charge leur réhabilitation.

L. B./APS

Ouargla

Création d'un rucher pédagogique à la ferme agricole de Hassi-Benabdallah

Un rucher pédagogique vient d'être créé au niveau de la ferme de démonstration et de production de semences, relevant de l'Institut technique de développement de l'agronomie saharienne (ITDAS) de Hassi-Benabdallah (Ouargla), à la satisfaction des agriculteurs, des apiculteurs et des étudiants, a-t-on appris jeudi des responsables de la ferme. La ferme de Hassi Benabdallah a signé, en marge d'une journée de vulgarisation sur la création du rucher, une convention de coopération avec l'association des apiculteurs et pisciculteurs d'Ouargla, portant installation de ruches à son niveau. Initié par l'association des apiculteurs et pisciculteurs, en coordination avec l'ITDAS, le club «Yanabie Es-Sahra» (sources du Sahara) de la filière d'élevage animal de l'université

d'Ouargla, ce rucher vise la vulgarisation de l'apiculture chez les agriculteurs, des apiculteurs et des jeunes désireux de se lancer dans cette filière, a précisé la responsable de la ferme, Wafa Mouaffi. Le développement des capacités et connaissances des agriculteurs et des apiculteurs, l'assistance des étudiants et chercheurs en la matière, à travers la réalisation d'études scientifiques, l'examen de voies et moyens de préservation et de reproduction de l'abeille saharienne, font partie des objectifs escomptés par la création de ce rucher. Cette opération, vient en réponse aux attentes des étudiants en élevage animal et végétal de l'université d'Ouargla, des agriculteurs et des apiculteurs, pour s'armer d'une culture agricole et apicole et répondre à l'engouement que suscite cette filière

auprès des jeunes. Ayant regroupé des cadres du secteur de l'Agriculture, du développement rural et de la pêche, ainsi que ceux de la conservation des forêts, de l'université de Ouargla, du centre national de formation et de vulgarisation agricole de Touggourt et du Haut commissariat au développement de l'agriculture saharienne, la rencontre a été marquée, outre l'explication du rucher et ses objectifs, par l'organisation de diverses activités. Parmi les activités proposées, des opérations d'ensemencement, entreprises par les cadres de la station d'expérimentation de la ferme aquacole saharienne, d'un lot d'alevins de Tilapia du Nil dans un bassin pédagogique et l'organisation d'une exposition sur les ruches et les produits mellifères.

Hocine A.

Illizi

Entrée en exploitation d'une nouvelle station-service à Bordj Omar Driss

Une nouvelle station-service vient d'être mise en exploitation dans la région de Hassi-Belguebour, commune de Bordj Omar Driss (700 km au nord d'Illizi), a-t-on appris jeudi de la direction de l'Industrie et Mines (DIM). Réalisée pour un coût de 12 millions DA, cette nouvelle station s'inscrit au titre du programme de redéploiement du réseau de distribution des produits énergétiques dans la wilaya, ayant permis la réalisa-

tion jusqu'ici de quatre stations parmi les six projetées, dont deux réceptionnées au chef lieu de wilaya et une dans la wilaya déléguée de Djanet, a précisé le DIM, Mustapha Benabdelkader. Implantée sur le tronçon de la RN-3 reliant les wilayas d'Ouargla et Illizi, cette nouvelle structure énergétique assure la commercialisation de produits qui faisaient défaut dans la région, dont le GPL (sirghaz). Elle dispose aussi de quatre

appareils de distribution de carburant, et d'un dépôt d'entrepôt de bonbonnes de gaz butane d'une capacité de 200 unités. M. Benabdelkader a fait part également du lancement prochain des deux stations restantes dans la zone d'Ohanet, commune d'In-Amenas, et la commune frontalière de Debdeb, en vue d'approvisionner ces deux régions stratégiques en produits énergétiques. Ces nouvelles installations devront contribuer à l'amé-

lioration des prestations de services en matière de distribution de produits énergétiques, la lutte contre les récurrentes ruptures de stocks concernant ces produits, l'amélioration du service public, la création de nouveaux emplois et le renforcement des opportunités d'investissement dans cette région à vocation économique et touristique, a estimé le DIM d'Illizi.

T.K.

Bordj Bou Arréridj/Commune de Djaâfra

Raccordement de 175 foyers au réseau de gaz naturel

Au total 175 foyers situés dans des localités dépendant de la commune de Djaâfra au nord de la wilaya de Bordj Bouarréridj ont été raccordés jeudi au réseau de gaz naturel au grand bonheur des familles bénéficiaires. L'opération qui a eu lieu en présence du wali, Salah Afani, a concerné 175 foyers situés dans les villages de Boufenzar et Tourmit, relevant de la commune de

Djaâfra, pour un investissement public dépassant les 40 millions de dinars, selon les explications fournies sur place. Cette opération s'inscrit dans le cadre de la concrétisation des programmes de développement dans leur volet portant raccordement des différentes régions de la wilaya au réseau de gaz naturel, a souligné le chef de l'exécutif local qui a mis en avant les efforts considé-

rables déployés par l'Etat pour l'amélioration des conditions de vie des citoyens. Inscrite dans le cadre du plan quinquennal 2010-2014, cette opération sera d'un impact certain et permettra de mettre un terme aux souffrances des habitants de ces régions montagneuses au relief difficile, contraints de se procurer des bonbonnes de gaz, a-t-on estimé.

APS

Tébessa / Campagne agricole 2016-2017 Récolte de près de 69 000 quintaux d'olive

UNE RÉCOLTE de près de 69 000 quintaux d'olive a été enregistrée par la Direction des services agricoles (DSA) au titre de la campagne agricole 2016-2017, a indiqué jeudi à l'APS le DSA, Makhlof Harmi. La production oléicole a connu «une évolution sensible» dans la wilaya, a précisé le même responsable, détaillant que des 5 400 quintaux d'olives enregistrés en 2000, sur une surface agricole de l'ordre de 394 hectares, «l'oléiculture a gagné entre temps du terrain» à Tébéssa pour atteindre 69 000 quintaux. Mettant en exergue l'apport du plan national du développement agricole, visant l'augmentation de la production oléicole, le même responsable a indiqué que la superficie réservée à ce fruit oléagineux s'est élargie pour atteindre 9 500 hectares. M. Harmi a ajouté qu'une quantité de 59 000 quintaux des 69 000 quintaux récoltés a été destinée à la trituration, au niveau des cinq huileries dont dispose la wilaya de Tébéssa, alors que les 10 000 autres quintaux étaient de l'olive de table.

R. R.



Accord de pêche UE-Maroc

La décision de la CJUE vient «en appui au droit et à la légalité internationale»

■ La parlementaire et présidente de l'Association autrichienne d'amitié avec le peuple sahraoui, Karin Scheele, s'est dite satisfaite de la décision rendue par la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) sur l'accord de pêche UE-Maroc qui vient «en appui au droit du peuple sahraoui à l'autodétermination, au droit et à la légalité internationale».

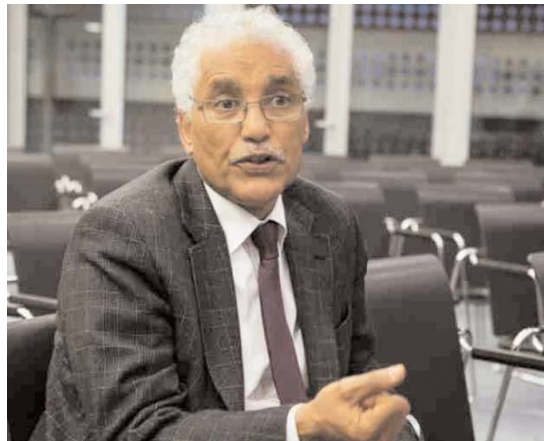
Par Sara H.

La Cjue avait déclaré, mardi, l'accord de pêche UE-Maroc non applicable au Sahara occidental et aux eaux adjacentes. Dans un communiqué, la parlementaire autrichienne a exhorté la commission européenne et à s'y référer pour la décolonisation de la dernière colonie en Afrique», estimant que la décision de la Cjue est «le plus beau présent offert au peuple sahraoui par la justice européenne lors de la commémoration du 42^e anniversaire de la proclamation de la RASD». M^{me} Scheele a souligné que son association «active dans le cadre de son programme visant à appuyer le peuple sahraoui, sa cause juste et sa lutte légitime pour la décolonisation et le recouvrement de sa souveraineté sur l'ensemble de son territoire, ses eaux territoriales et ressources naturelles». Selon la Cjue, l'inclusion du territoire du Sahara occidental dans le champ d'application de l'accord de pêche enfreindrait plusieurs règles de droit international général applicables dans les relations entre l'UE et le Royaume du Maroc, notamment le principe d'autodétermination. La Cour a jugé que, «compte tenu du fait que le territoire du Sahara occidental ne fait pas partie du territoire du Royaume du Maroc, les eaux adjacentes au territoire du Sahara occidental ne relèvent pas de la zone de pêche marocaine visée par l'accord de pêche». Le Parti socialiste autrichien (SPO) a salué le jugement rendu mardi par la Cour de justice de l'Union européenne (Cjue) déclarant l'accord de pêche UE-Maroc pas applicable au Sahara occidental et aux eaux adjacentes, rapporte l'agence de presse autrichienne APA, citant la porte-parole du SPO au développement global, Petra Bayr. «En effet, le jugement de la Cour européenne stipule que le Maroc n'a pas le droit d'exercer des compétences souveraines sur le territoire sahraoui. Cet accord conclu entre l'UE et le Maroc ne peut donc être appliqué pour les eaux territoriales sahraouies», s'est félicité M^{me} Bayr. «L'accord de pêche a jusqu'à présent réglé la pêche surtout au large du Sahara occidental. Là, il est question du poisson qui appartient au peuple sahraoui et non au Maroc», a souligné la députée social-démocrate, affirmant que «c'est pourquoi un accord ne peut pas être conclu avec le Maroc».

Devers exhorte les

armateurs européens à «engager des discussions» avec le Polisario

L'avocat du Front Polisario, M^{me} Gilles Devers, a exhorté, jeudi à Bruxelles, les armateurs européens à «engager des discussions directes» avec le représentant légitime du peuple sahraoui pour obtenir les autorisations nécessaires à la poursuite de leur activité de pêche dans les eaux du Sahara occidental. «On refuse le chantage à la faillite des 40 armateurs, mais s'ils veulent continuer à pêcher, ils n'ont qu'à s'adresser au Front Polisario pour obtenir le droit», a-t-il déclaré lors d'une conférence de presse commune avec le représentant du Front Polisario en Belgique, Abba Malainin, après l'arrêt de la Cour européenne de justice (Cjue) qui a conclu que l'accord de pêche UE-Maroc n'est pas applicable au Sahara occidental et à ses eaux adjacentes. M^{me} Devers a soutenu, à ce titre, que le Front Polisario «peut accorder dès maintenant des droits de pêche», soulignant, toutefois, que cette activité sera désormais encadrée par des règles visant à protéger certaines espèces. «J'ai écrit à la chambre patronale espagnole des pêcheurs l'invitant à prendre contact avec le Front Polisario pour obtenir les autorisations nécessaires afin de pêcher dans les eaux du Sahara occidental et je serai à Tenerife la semaine prochaine pour voir avec d'autres avocats les actions à lancer», a-t-il fait savoir. Environ 120 navires, essentiellement espagnols, sont concernés par l'accord de pêche UE-Maroc. Interrogé sur la possibilité de traiter directement avec la Commission européenne, l'avocat du Front Polisario a estimé que «la Commission a besoin encore d'une petite série d'humiliations judiciaires» avant de se résoudre à engager des discus-



sions directes. Cependant, si M^{me} Devers a marqué la disponibilité du Front Polisario à engager des négociations avec les armateurs pour leur permettre de poursuivre leur activité dans la légalité, il a affirmé que les entreprises européennes activant dans le secteur agricole au Sahara occidental doivent simplement «payer l'addition et quitter le territoire». «On ne veut pas de ces entreprises dont la production est destinée exclusivement à l'exportation. Elles constituent un danger pour les nappes phréatiques au Sahara occidental. Nous avons besoin d'une agriculture pour couvrir les besoins du peuple sahraoui avant tout», a-t-il expliqué.

Nécessité de poursuivre le combat sur le plan juridique

M^{me} Devers a réitéré, par ailleurs, la détermination du Front Polisario à poursuivre le combat sur le plan juridique pour faire respecter l'arrêt de la Cjue, évoquant la possibilité d'envisager une action devant le tribunal de la mer sur la déclaration d'annexion des eaux du Sahara occi-

dental par le Maroc. Craignant une issue semblable à l'arrêt rendu le 21 décembre 2016 par la Cjue qui a conclu que les accords d'association et de libéralisation UE-Maroc ne s'appliquent pas au Sahara occidental, le gouvernement marocain a adopté, en juillet 2017, deux projets de loi visant à redéfinir le domaine maritime du Royaume. Le gouvernement marocain a ainsi procédé à une annexion unilatérale de la mer du Sahara occidental afin de s'assurer de garder la mainmise sur les ressources halieutiques sahraouies. Concernant l'accord aérien UE-Maroc adopté en octobre dernier, l'avocat du Front Polisario envisage d'introduire un «recours en carence» qui vise à faire condamner la Commission européenne pour ne pas avoir pris les mesures nécessaires afin de se conformer au droit européen après l'arrêt de la Cjue du 21 décembre 2016 qui a exclu le Sahara occidental du champ d'application des accords d'association et de libéralisation UE-Maroc. Pour ce qui est de l'accord de pêche, M^{me} Devers envisage l'introduction de «recours en carence» et «en responsabi-

» contre la Commission et les entreprises européennes pour obtenir des dédommagements pour le préjudice subi par le peuple sahraoui. «Nous allons chiffrer les dommages de manière conséquente», a-t-il prévenu, soulignant que les procès en cours seront accélérés, et d'autres seront lancés pour obtenir des mesures exécutoires. Selon l'avocat du Front Polisario, «le seul critère de choix des procès qui seront engagés sera l'efficacité», expliquant que les recours contre les Etats peuvent être plus compliqués à manier, alors que des recours ciblés contre certaines entreprises peuvent être très efficaces et les résultats «immédiats». «On agira là où cela fera mal. On va choisir les terrains qui nous sont le plus favorables», a-t-il affirmé. M^{me} Devers a annoncé, par ailleurs, des rencontres prochaines avec des parlementaires européens, notamment avec la Commission pêche au Parlement européen afin d'éclairer les eurodéputés sur le plan juridique. «Aujourd'hui, pour les parlementaires la question ne concerne plus que les Sahraouis et les Marocains. Il s'agit d'une question d'application du droit européen. La Cour a délimité le champ d'application de l'accord, il faut le respecter», a-t-il ajouté. De son côté, Abba Malainin a salué l'arrêt de la Cjue, exhortant l'UE et ses Etats membres à respecter l'arrêt de la Cour et à engager des discussions directes avec le Front Polisario pour obtenir les autorisations de pêcher dans les eaux sahraouies. «La décision de la Cjue constitue une victoire pour le peuple du Sahara occidental qui lutte pour son indépendance et pour le recouvrement de la souveraineté sur ses ressources naturelles», a-t-il affirmé.

S. H./APS

Libye

Au moins six personnes tuées dans des affrontements entre tribus dans le sud

Au moins six personnes ont été tuées et une dizaine blessées depuis début février dans des affrontements entre tribus rivales dans le sud de la Libye, ont indiqué jeudi l'ONU et une source hospitalière. Les incidents se sont déroulés à Sebha, une ville à plus de 600 kilomètres au sud de Tripoli qui est régulièrement le théâtre de heurts meurtriers entre des tribus rivales. «Six personnes ont été tuées dans les affrontements depuis le début du mois de février», a indiqué jeudi à l'AFP Oussama al-Wafi, porte-parole de l'hôpital de Sebha. «Il s'agit de civils, dont une fille de 15 ans et une femme de 35 ans», a-t-il précisé. Douze autres personnes, dont

dix civils, ont été blessées. Deux femmes ont notamment été blessées quand l'hôpital a été touché par des tirs, a-t-il ajouté. Les combats opposent la tribu arabe d'Awlad Suleiman aux Toubous, à la peau noire, qui vivent à cheval sur la Libye, le nord du Tchad et du Niger. Les Toubous, principalement basés à Sebha et Koufra, dans l'extrême sud-est de la Libye, sont accusés par leurs rivaux de «compter dans leurs rangs des combattants étrangers, notamment tchadiens». La mission de l'ONU en Libye (Manul) a confirmé le bilan de six morts et a exprimé sur son compte Twitter sa «profonde inquiétude» face à cette «escalade armée à Sebha (...) où l'hô-

pital de la ville a été touché à plusieurs reprises». «Le recours aux armes dans des zones densément peuplées doit cesser», a souligné la Manul. La Libye est déchirée par des luttes de pouvoir et en proie à une insécurité chronique depuis la chute du régime de Mouammar Kadhafi en 2011. Elle est dirigée par deux autorités rivales. A Tripoli, le Gouvernement d'union nationale (GNA) soutenu par la communauté internationale et un cabinet parallèle installé dans l'est du pays et soutenu par le maréchal Khalifa Haftar.

R. M.



Afghanistan

Attentat-suicide contre un convoi des forces étrangères à Kaboul

■ L'explosion d'une voiture-suicide contre un convoi des troupes étrangères, hier matin dans l'est de Kaboul, a fait au moins un mort, un enfant, et vingt-deux blessés parmi les passants et riverains.

Par Rosa C.

Il n'était pas immédiatement possible de savoir si des occupants de la voiture visée, un Land Cruiser selon les témoins, ont été atteints dans cet attentat qui les ciblait et laisse un quartier sous le choc en ce jour hebdomadaire férié en Afghanistan. Selon Nasrat Rahimi, l'adjoint du porte-parole du ministère de l'Intérieur, «un garçon de 12 ans a été tué et 22 civils blessés». Le précédent bilan était d'un mort et 9 blessés.

«Vers 9h00, l'explosion d'une voiture s'est produite dans le quartier de Qabil Bay. La cible était un convoi des troupes étrangères», a indiqué Najib Danish, porte-parole du ministère de l'Intérieur. «Nous ne savons pas s'il y a des victimes parmi les troupes étrangères», a complété son adjoint, Nasrat Rahimi. Contactés, les responsables de

Resolute Support, l'opération de l'Otan, ont répondu qu'ils «vérifiaient». Najib Danish avait dans un premier temps évoqué l'explosion d'un engin «dans la voiture» d'employés étrangers, ce qui semblait peu probable au vu des dégâts occasionnés aux commerces et maisons alentour. L'explosion a laissé une chaussée jonchée de débris appartenant à la voiture suicide et aux bâtiments riverains, sévèrement endommagés par le souffle. Les témoins ont fait état d'une explosion de forte puissance. Ils se sont également plaints que les secours aient mis plus d'une demi-heure à arriver. Un cheval, comme il en existe encore beaucoup dans Kaboul pour tirer les charrettes au milieu de la circulation, a été grièvement brûlé à la tête et aux antérieurs. Après avoir tenté de s'éloigner en titubant, la robe en sang, il a fini par être abattu sur place par un bou-

cher, a raconté le photographe de l'AFP. L'opération n'avait pas été revendiquée plus de deux heures et demi plus tard. Il s'agit du premier incident violent enregistré dans Kaboul et visant des étrangers depuis l'offre de paix faite mercredi aux talibans par le président Ashraf Ghani, qui leur a proposé de devenir un parti politique au terme du processus.

Le plan de paix destiné à mettre fin à une guerre de 17 ans avec les talibans a été fraîchement accueilli par les intéressés, qui n'ont jamais reconnu l'autorité du gouvernement de Kaboul et avaient, juste avant, proposé aux Américains de «discuter directement» avec eux. Plus de 16 000 troupes étrangères sont déployées sous mandat de l'Otan, dont une majorité d'Américains qui encadrent les forces afghanes et conduisent des opérations au nom de la lutte contre le terrorisme. Mais les civils afghans payent le plus



lourd tribut au conflit, avec plus de 10 000 morts et blessés en 2017. Les attentats et engins piégés sont devenus la première cause de blessures et de mortalité dus au conflit au sein de la

population, en particulier dans la capitale. Kaboul a connu une série d'attentats qui ont fait plus de 130 morts et 250 blessés en une semaine fin janvier.

R. C.



Points chauds

Reconstruction

Par Fouzia Mahmoudi

Àu moment de l'invasion de l'Irak par la coalition internationale menée par les États-Unis en 2004, beaucoup de théories avaient été avancées pour expliquer la soif guerrière de l'administration américaine, dirigée à l'époque par le président républicain George W. Bush. Et si l'exploitation du pétrole irakien semblait la plus évidente, plusieurs milliards de dollars étaient également en jeu pour les entreprises qui seraient choisies pour la reconstruction du pays. Toutefois, du fait des attentats qui ont frappé l'Irak plusieurs années, puis de la guerre sans merci qui a opposé les forces armées irakiennes à l'Etat Islamique, mouvement terroriste qui a laminé la région irako-syrienne, l'Irak a aujourd'hui, une fois encore, plus que jamais besoin d'une nouvelle reconstruction. Les alliés de l'Irak se sont ainsi engagés la semaine dernière à mobiliser 30 milliards de dollars pour reconstruire ce pays ravagé par trois ans d'une guerre dévastatrice. Si le pays hôte a exprimé sa satisfaction au terme de ces trois jours de conférence, ce montant reste toutefois éloigné des besoins chiffrés par Baghdad à 88 milliards de dollars lors de la journée d'ouverture. La Turquie va allouer 5 milliards de dollars (4 milliards d'euros), a annoncé le ministre des Affaires étrangères turc, Mevlüt Cavusoglu. Cette aide prendra la forme de prêts et d'investissements, a précisé Cavusoglu au troisième et dernier jour d'une conférence internationale pour la reconstruction de l'Irak à Koweït. L'Arabie saoudite a quant à elle annoncé qu'elle allouerait 1 milliard de dollars à des projets d'investissement en Irak et 500 millions de dollars pour soutenir les exportations irakiennes. Le Qatar a pour sa part promis 1 milliard de dollars en prêts et investissements. Plus tôt dans la journée, le Koweït avait annoncé une aide de 2 milliards de dollars en prêts et investissements. Baghdad a proclamé en décembre la «victoire» des forces irakiennes, soutenues par la coalition internationale sous commandement américain, contre l'EI, qui s'était emparé en 2014 de larges pans du pays, menaçant son existence même. Mais après trois ans de combats acharnés, les dégâts sont considérables. Le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a appelé mercredi dernier la communauté internationale à «soutenir les efforts» de reconstruction de l'Irak, un chantier évalué à 88 milliards de dollars (71 milliards d'euros). Si les pays participant à cette conférence traînent un peu, il est certain que les entreprises qui seront au final chargées de mener à bien cette reconstruction tant attendue remporteront pour leur part le jackpot, comme ce fut le cas pour les entreprises américaines qui au lendemain de la rapide déconfiture de l'armée irakienne avaient remporté des milliards de dollars de contrats. Reste à savoir qui cette fois-ci sera chargé de mener à bien ces travaux colossaux. La souffrance permanente du peuple irakien continuant ainsi à remplir les poches de riches entrepreneurs.

F. M.

Catalogne

Carles Puigdemont renonce à briguer la présidence

Le président catalan destitué, l'indépendantiste Carles Puigdemont, a renoncé jeudi à briguer la présidence catalane, assurant cependant qu'il défendrait la cause de sa «république» partout, y compris en saisissant le comité des droits de l'homme de l'ONU. «J'ai demandé au président du Parlement catalan que, de manière provisoire, il ne présente pas ma candidature à l'investiture comme président», a dit M. Puigdemont dans une vidéo enregistrée en Belgique, où il s'était installé fin octobre, échappant aux poursuites de la justice espagnole. L'ancien journaliste de 55 ans, élu président de la Catalogne en janvier 2016, a été destitué par Madrid le 27 octobre, quelques heures après une déclaration d'indépendance de la «République catalane» votée au Parlement régional. Depuis, la Catalogne reste placée sous la tutelle du gouvernement espagnol de Mariano Rajoy, qui avait suspendu son autonomie régionale. Et M. Puigdemont, objet de poursuites judiciaires pour «rébellion» et «sédition», serait immédiatement arrêté s'il rentrait en Espagne. Il n'avait pas pour autant renoncé à diriger sa région de 7,5 millions d'habitants – estimant que son retour serait le symbole de la «dignité» retrouvée du «peuple catalan» piétiné par Madrid – et s'était donc présenté aux élections régionales du 21 décembre. Or sa liste était arrivée en tête au sein du camp indépendantiste, victorieux. Cependant la Cour constitutionnelle lui a barré, fin janvier, la route du Palais de la Generalitat (siège de l'exécutif régional). Elle a exigé

qu'il soit physiquement présent au débat d'investiture et obtienne au préalable une autorisation du juge l'ayant inculpé. Les pressions sont allées crescendo sur Carles Puigdemont, même au sein de son camp où beaucoup considéraient que la formation d'un nouveau gouvernement devait être la priorité. Annonçant finalement son retrait jeudi, il a admis que «dans les conditions actuelles, c'est la seule façon de pouvoir former un nouveau gouvernement, le plus rapidement possible». Il propose à présent la candidature du président d'une association indépendantiste, Jordi Sanchez, bien qu'il soit emprisonné depuis quatre mois. Mais cette candidature aura aussi du mal à aboutir. M. Sanchez est en détention provisoire depuis la mi-octobre pour «sédition», en lien avec une manifestation organisée le 20 septembre à Barcelone. Pour être investi, il devrait lui aussi obtenir une autorisation du juge de la Cour suprême en charge de l'enquête, Pablo Llarena. Or ce magistrat a déjà refusé une permission de sortie à l'ex-vice-président catalan Oriol Junqueras (ERC), également élu député alors qu'il était en détention, qui souhaitait assister à des sessions parlementaires. Jeudi soir, une source gouvernementale espagnole se félicitait du renoncement de M. Puigdemont, qui cherchait selon elle à se «moquer de la loi» : «La Catalogne a le plus vite possible besoin d'un président de la Generalitat (exécutif catalan) en mesure de gouverner», a déclaré cette source. «Choisir une personne qui a des problèmes judiciaires serait une grande erreur», avait

aussi déclaré dans la matinée Mariano Rajoy. Le Parlement catalan, dominé par les indépendantistes, avait adopté jeudi à la mi-journée la première motion de sa nouvelle législature. Il y dénonçait «la dérive autoritaire et antidémocratique» du gouvernement espagnol, accusé d'instrumentaliser la justice pour lutter contre les indépendantistes. Le parlement avait défendu la «légitimité» de la candidature de M. Puigdemont, manière de lui rendre hommage avant qu'il n'annonce lui-même son retrait. L'opposition anti-indépendantiste avait refusé de participer au vote au parlement régional. «Vous êtes installés dans le passé (...) et ici les gens veulent penser à l'avenir, à comment ils vont payer leurs factures, les retraites», a déclaré le chef de l'opposition anti-indépendantiste au Parlement catalan, Inès Arrimadas, du parti libéral Ciudadanos. Elle a souligné que les séparatistes n'avaient pas une majorité «dans la rue» et rappelé que la tentative de sécession avait entraîné le déménagement des sièges sociaux de 3 000 entreprises hors de Catalogne. La loi électorale implique une pondération des voix en faveur des provinces plus rurales qui a profité aux séparatistes de Catalogne : avec 47,5% des voix, ils ont la majorité des sièges. M. Puigdemont a par ailleurs annoncé qu'une équipe d'avocats internationaux avait présenté jeudi une plainte en son nom contre l'Etat espagnol, devant le comité des droits de l'homme des Nations unies, pour activement défendre ses droits.



«Maqamat Al Andalus»

Une nouvelle revue dédiée à la musique andalouse

■ «Maqamat Al Andalus», une nouvelle revue semestrielle dédiée à la musique andalouse est parue récemment et vient s'ajouter aux quelques titres existants dans le paysage des publications culturelles.

Par Adéla S.

Éditée dans un format standard par la Fondation «Cheikh Abdelkrim-Dali», la revue, d'une quarantaine de pages, est répartie en rubriques consacrées aussi bien aux carrières d'artistes qui ont marqué la scène culturelle, qu'à l'actualité des plus jeunes d'entre eux.

Pour son premier numéro, sorti en février 2018, la revue revient sur les dix ans d'existence de la fondation, avec des haltes sur quelques événements organisés, à l'exemple de la première édition du prix Abdelkrim-Dali tenue en novembre 2016.

Entre évocation, témoignages et biographies, la revue restitue les parcours artistiques de six grands maîtres représentant les trois écoles, «Gharnati», «Sanâa» et «Malouf» de la musique andalouse et rappelle leur rôle dans la préservation de l'héritage andalou et sa transmission aux jeunes générations.

Le lecteur est ainsi renseigné sur les carrières singulières du chanteur de la chanson hawziye, Cheikh Abdelkrim Dali (1914-1978) et Maâlma Yamna Bent El Hadj El Mehdi (1859-1933), qui

avait réussi à s'imposer comme chanteuse andalouse dans un univers musical exclusivement masculin à la fin du XIX^e siècle.

Présentant des «capacités pour le chant et la pratique instrumentale» dès son enfance, bravant les tabous et les interdits de son époque, Maâlma Yamna a su «s'imprégner de ses aînés et de ses contemporains pour s'affirmer à l'âge de 21 ans, comme chanteuse et inscrire son nom parmi les grands de l'époque», peut-on lire dans la biographie que lui consacre la revue.

Pour atteindre le niveau des maîtres du genre, comme Maâlem Mnemech (1809-1891), Mohamed Sfindja (1848-1908) et Mouzino (Saûl Durant), Yamna Bent El Hadj El Mehdi «peaufine son art et l'améliore», multipliant les prestations avec son orchestre féminin qu'elle «constituera en 1880». Avec lui, elle enregistre en 1912, «Galou laârab galou», hymne à la résistance de Salah Bey contre l'occupant français, et «Bismillah bdit enze-mam aân tedj errousla» qu'elle interprétera un peu plus tard sur une poésie de Sidi Lakhdar Benkhelouf.

Ouvrant la voie à d'autres artistes-femmes devenues



célèbres, comme Meriem Fekkaï (1889-1961), Cheikha Tetma (1891-1962) et Fadila Dziriya (1917-1970), Maâlma Yamna Bent El Hadj El Mehdi, musicienne polyvalente à la voix

présente et étoffée, se consacra, une nouvelle fois entre 1922 et 1928 à l'enregistrement, d'une grande partie de son répertoire, rappelle encore la revue, laissant ainsi un legs inestimable

aux générations futures.

Les parcours artistiques de Mohamed Bouali (école de Tiemcen), Sid Ahmed Serri (Alger), Abdelmoumen Bentobbal (Constantine), et des frères Mohamed et Abderrezaq Fekhardji (Alger) sont également exposés dans la revue qui clôt son premier numéro avec la transcription de «Noubet Ghrib» dans ses différentes déclinaisons mélodiques et rythmiques.

Espace de transmission entre artistes de l'ancienne et de la nouvelle générations, la revue Maqamat Al Andalus vient offrir aux lecteurs une tribune destinée à la mise en valeur de cette musique savante et plus généralement du patrimoine culturel algérien.

Racim C.

A. S./APS

Cinéma

L'AARC chargée de la mission d'animer les salles

Le ministre de la Culture, Azzeddine Mihoubi, a fait état, jeudi à Alger, de l'attribution de la mission de «faire l'état des lieux» et de «relancer» les salles de cinéma à l'Agence algérienne pour le rayonnement culturel (Aarc) au lieu de l'Office national de la culture et de l'information (Onci).

S'exprimant en marge de l'ouverture d'une salle de projection au Centre national du cinéma et de l'audiovisuel (Cnca), le ministre a indiqué que cette décision fait suite à la

défaillance de l'Onci, dont la principale mission est «la gestion des festivals». Par ailleurs, le ministre a annoncé une réunion «dans une semaine» pour examiner les modalités d'animation de ces salles, au nombre de 80, dotées des équipements de projection traditionnelle et du système DCP (Digital Cinema Package). L'Agence œuvrera à «la signature de conventions avec les distributeurs cinématographiques dans les pays européens et arabes» pour l'acquisition

de nouveaux films à projeter et à «la formation de professionnels» dans la gestion des salles de cinéma, a ajouté M. Mihoubi, soulignant que la priorité en matière de leur gestion sera donnée aux «clubs cinématographiques» à travers les wilayas. Par ailleurs, le ministre a déclaré que son secteur «exigera» des réalisateurs bénéficiant du soutien du ministère de projeter leurs films en avant-première en «Algérie et pas à l'étranger».

Racim C.

France

La ministre de la Culture favorable à un déplacement de la Joconde

La ministre française de la Culture, Françoise Nyssen, a déclaré jeudi qu'elle allait «étudier sérieusement» un déplacement de la Joconde, le célèbre tableau de Léonard de Vinci exposé au Louvre à Paris et que la ville de Lens (nord) voudrait accueillir temporairement.

«On va étudier sérieusement cette proposition», a dit sur radio Europe 1 la ministre. «Après il faut faire attention à la préservation et à ce que ça représente», a-t-elle précisé.

Interrogée sur les réserves des conservateurs et des experts, la ministre a rétorqué : «Nous avons eu la même réaction quand on a proposé de sortir la tapisserie de Bayeux au moment où la musée serait en

réfection». L'Élysée a décidé de prêter cette tapisserie au Royaume-Uni en 2022 à l'occasion d'importants travaux de restauration du musée qui l'abrite.

Le maire de Lens (nord), où se trouve depuis 2012 une antenne du Louvre, s'est déjà dit candidat à l'accueil provisoire de la Joconde. La précieuse toile a déjà voyagé dans plusieurs pays (Etats-Unis, Russie, Japon).

En 1911, elle avait été volée au Louvre par un Italien qui avait été arrêté en 1913 au moment où il tentait de la vendre à un collectionneur dans la ville de Florence. Présentée depuis 2005 derrière une vitre blindée, protégée par un caisson spécial ou l'humidité et la température sont contrôlées, «La Gioconda»

au célèbre sourire voit défiler chaque année des millions de personnes. Elle est avec la Vénus de Milo et la Victoire de Samothrace l'un des incontournables du Louvre, le plus grand musée d'art du monde (8,1 millions de visiteurs en 2017).

La Joconde, dont l'histoire ancienne est très mal connue, n'a pas quitté la Salle des Etats du musée parisien depuis 1974, année où elle a été exposée au Japon après un court séjour à Moscou.

Dix ans plus tôt, elle avait traversé l'Atlantique. Quelque 1,6 million d'Américains s'étaient déplacés pour voir le portrait supposé de Mona Lisa exposé pendant trois mois au total, d'abord à la National Gallery of

Art à Washington, puis au MoMa de New York. A l'instar de son auteur, génie de la Renaissance, l'histoire de La Joconde n'est pas simple : «Ni l'identité du modèle, ni la commande du portrait, ni le temps pendant lequel Léonard y travailla, voire le conserva... ne sont des faits clairement établis», affirme Le

Louvre. Il s'agirait du portrait de Lisa Gherardini, épouse de Francesco del Giocondo, marchand d'étoffes florentin, dont le nom féminisé lui valut le «surnom» de Gioconda. Léonard l'aurait emporté avec lui en France. A sa mort, le tableau serait entré dans la collection de François I^{er}.

R. C.

RENDEZ-VOUS CULTURELS

Salle El-Mouggar (Alger)

Samedi 10 mars à 19h30 :

Concert de Marc Lavoine. L'entrée est sur réservation (2 places maximum) à l'adresse :

chansonfrancaisemarclavoine2018.alger@if-algerie.com

Musée public national d'art moderne & contemporain d'Alger

Jusqu'au 5 mars :

1^{er} Salon du dessin d'Alger intitulé «Dessinez vos desseins».



Arabie saoudite Benyettou marque face à Al Ittihad

EN SAUDI pro League on jouait la 22^e journée, Al Shabab affrontait un concurrent direct Al Ittihad avec l'occasion de recoller à l'adversaire du soir à seulement un point en cas de victoire.

Et les coéquipiers du capitaine Benyettou qui évoluaient à domicile n'ont pas raté l'occasion. Dès la 13^e minute l'attaquant algérien sert le Chilien Ubita qui ouvre le score. A la 36^e, le natif d'El Mohamedia marque le second but d'une

belle tête qui lobe le gardien et vient heurter la transversale avant de rentrer. C'est le 6^e but de Benyettou cette saison toute compétitions confondues, lui qui revient de blessure.

Al Shabab s'imposera finalement 3 à 0, avec un but d'Ubita qui signe un doublé, le club pointe à la 6^e place à un point de son adversaire du jour et loin derrière le duo Al hila Al Ahli qui sont en tête 17 points devant.

Allemagne Belfodil devrait rester au Werder



SOUVENT sur le banc depuis le début de saison, Ishak Belfodil pourrait bien rester en Bundesliga et avec son club actuel le Werder Brême.

Selon Bild, les dirigeants du club veulent racheter le contrat

de l'international algérien au mois de mai prochain et ils sont d'accord de payer le prix de 7 millions d'euros imposé par le Standard de Liège dans le contrat de l'international algérien. Le directeur sportif du club Allemand Frank Baumann a indiqué que les dirigeants du club sont contents des prestations de Belfodil même s'il n'est pas un titulaire indiscutable : «C'est vrai que les débuts de Belfodil étaient un peu compliqués avec nous, mais on est contents de ce qu'il donne sur le terrain et de ses dernières prestations».

A noter que Belfodil n'a inscrit que 3 buts cette saison, 1 en championnat et 2 en coupe d'Allemagne.

Compétitions interclubs de la CAF

Le tirage au sort le 21 mars au Caire

LE TIRAGE au sort de la phase de groupes de la Ligue des champions et des 16^e de finale bis de la Coupe de la Confédération est prévu le mercredi 21 mars à 17h00 (heure algérienne) au Caire (Egypte), a indiqué jeudi la Confédération africaine de football (CAF). Quatre clubs algériens sont engagés en seizièmes de finale des deux compétitions africaines. Il s'agit du MC Alger et de l'ES Sétif en Ligue des champions et de l'USM Alger et du CR Belouizdad en Coupe de la Confédération dont les matchs aller auront lieu les 6 et 7 mars et le retour entre le 16 et le 18 du

même mois. La phase de poules de la Ligue des champions regroupera les 16 équipes qualifiées à l'issue des 1/16 de finale. Elles seront scindées en quatre groupes de 4 et les deux premiers de chaque groupe se qualifieront pour les quarts de finale. Les équipes battues en seizièmes de finale de la Ligue des champions disputeront un barrage (16^e de finale bis) avec les vainqueurs des seizièmes de finale de la Coupe de la Confédération pour l'accès à la phase de poules de cette dernière (au nombre de quatre comme pour la Ligue des champions).

Olympafrica

Le COA annonce l'ouverture d'un centre bientôt à Tamanrasset

UN CENTRE sportif Olympafrica sera lancé prochainement en Algérie dans la wilaya de Tamanrasset, a révélé le président du Comité olympique et sportif algérien (COA) et président par intérim de l'Association des Comités nationaux olympiques d'Afrique (ACNOA), Mustapha Berraf. Des centres similaires existent en Zambie, Guinée, Sierra Leone, Côte d'Ivoire, Togo, Mozambique et Mali, où sont organisés des tournois sportifs, des camps de vacances, différentes formations ainsi que des concours en rédaction. Figurent à l'ordre du jour de l'AG de l'ACNOA, l'examen du programme quadriennal passé et du programme 2017-2021 ainsi que le budget prévisionnel et les rapports d'étape des

centres Olympafrica. L'idée du programme Olympafrica porte l'empreinte de l'ex-président du Comité international olympique (CIO), Juan Antonio Samaranch qui, au lendemain de son élection à la tête du mouvement olympique, s'est posé la question de savoir quoi faire pour permettre aux pays en développement confrontés à des impératifs de survie, de bénéficier pleinement de l'olympisme. C'est ainsi qu'est né le programme Olympafrica, dont les premiers jalons ont été posés dans un petit village de pêcheurs situé à 60 km de la capitale sénégalaise, le village de Somone, devenu aujourd'hui un véritable pôle de développement communautaire, grâce au centre Olympafrica.

Coupe d'Algérie de football/Quarts de finale

La JSK et l'USMBA super favoris

■ La JS Kabylie et l'USM Bel Abbès sont en pole position lors de la deuxième journée des quarts de finale de la Coupe d'Algérie de football, en recevant les formations de l'USM Blida et la JS Saoura.

Par Mahfoud M.

Les Canaris qui partent avec les faveurs du pronostic face aux gars de la ville des Roses, feront tout leur possible pour arracher le billet de qualification au dernier carré de la compétition populaire. Forts de leur premier succès après une longue traversée du désert, les Kabyles comptent continuer sur cette même dynamique surtout qu'ils évolueront avec un nouveau staff technique composé du trio, Bouzidi-Karouf-Rahou.

Les Canaris bénéficieront de l'avantage du terrain et du public, ce qui devrait les aider à se qualifier même s'ils savent que leur mission ne sera pas de tout repos face à l'USMB qui n'a rien à perdre et qui jettera toutes ses forces dans la bataille pour créer la surprise. Ayant menacé de boycotter la rencontre après la décision de la FAF d'homologuer le stade du 1^{er}-Novembre et qui avait été mis en cause par cette



Les Canaris veulent une qualification au dernier carré

dernière au tout début, les Blidéens auront quand même à cœur de se donner à fond pour tenter de créer l'exploit. Dans l'autre match, l'USM Bel Abbès qui a réussi pour la troisième saison consécutive à se qualifier à ce tour, fera tout pour arracher le billet qualificatif même si elle sait que son adversaire du jour est un dur à cuir. En effet, l'équipe sudiste de la Saoura se déplace-

ra avec un esprit conquérant et tentera d'épingler une autre formation de Ligue I à son tableau de chasse après avoir éliminé l'ES Sétif. Mal en point en championnat, la formation de la JSS souhaite se reprendre au plus vite et réussir cette sortie à Sidi Bel Abbès en tentant de prendre à défaut la Mekerra même si ce ne sera pas une partie de plaisir.

M. M.

Ligue I Mobilis (22^e journée)/Match avancé

Le CRB et l'OM font match nul

Le CR Belouizdad et l'O Médéa se sont neutralisés, jeudi après-midi, lors d'un match avancé comptant pour la 22^e journée de la Ligue I Mobilis qui s'est déroulé au stade du 20-Août. Alors qu'on pensait que les protégés du coach marocain, Taoussi étaient sortis du tunnel

avec les deux derniers bons résultats, notamment le succès à domicile face à l'US Biskra et le match nul à l'extérieur face à la JS Saoura, voilà que le club revient à la case départ et se fait piéger at home. Les V rouges n'ont pas trouvé la faille devant une solide équipe de Médéa qui

a cru en ses chances de revenir avec un résultat probant. Il faut dire que les gars du Titteri jouent aussi leur survie en Ligue I. Le Chabab et avec ce nul reste scotché à la dixième place avec 24 points, alors que l'OM est 9^e avec 24 points.

R.S.

USM Alger

Serrar reste optimiste

Le nouveau directeur général de l'USM Alger, Abdelhakim Serrar, a indiqué, jeudi à Alger, que l'objectif principal du club algérois était de terminer à la deuxième place au classement général de la Ligue I Mobilis de football pour assurer une participation en Ligue des champions africaine la saison prochaine. «Nous ne pouvons prétendre à remporter le titre devant une équipe du CS Constantine qui domine les débats avec 42 points. Notre objectif est de terminer à la 2^e place. Je pense que c'est insensé de notre part de parler du titre cette année», a indiqué Serrar lors d'une conférence de presse animée au stade Omar-Hamadi (Bologhine), accompagné des deux membres du directoire, Rachid Malek, manager général et Salah Allache, coordinateur général du club algérois. Pour l'ancien international algérien, le staff technique dirigé par l'entraîneur Miloud Hamdi «va continuer sa mission jusqu'à la fin de sai-

son» avec l'objectif de terminer à la 2^e place en championnat. «L'entraîneur Miloud Hamdi continuera sa mission à la tête du staff technique et je pense que par rapport à notre position au classement général (4^e, 32 points), nous pouvons briguer la 2^e place, à condition de gérer les neuf prochaines rencontres d'une manière rigoureuse», a-t-il estimé. L'ancien président de l'ES Sétif s'est dit «très surpris» par les résultats enregistrés cette saison par le club de Soustara en dépit des moyens humains et matériels mis à sa disposition par le propriétaire, en l'occurrence Ali Haddad. «Aujourd'hui, j'ai visité les installations administratives et techniques du club et j'ai vu de près l'organisation qui règne au sein de l'USMA. Je pense qu'il y a un dysfonctionnement quelque part et on doit chercher les solutions. Il faut revenir à l'esprit de groupe et de solidarité qui caractérisait le club dans les années précédentes pour réaliser des résultats posi-

tifs», a-t-il insisté. Revenant à l'objectif assigné par la famille Haddad, à savoir la consécration en Ligue des champions africaine, Serrar s'est longuement étalé sur cette compétition qui demande selon lui «beaucoup de moyens logistiques et organisationnels». «Être sacré en Ligue des champions répond à de nombreux critères et une préparation rigoureuse et efficace, et nous sommes là pour apporter le plus escompté par rapport à mon expérience en tant qu'ancien international et gestionnaire pour la réalisation de cet objectif tant souhaité par les Rouge et Noir», a-t-il dit. Serra affirme avoir «carte blanche» de la part du propriétaire du club algérois pour monter un projet d'avenir, mais cela passerait par une stratégie de développement qui consiste à dégraisser l'effectif de l'équipe et procéder à des recrutements rationnels en vue de la prochaine saison sans négliger le volet formation.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Barbacha

Deux cambrioleurs dans les mailles de la gendarmerie

DEUX auteurs présumés du cambriolage d'un magasin ont été mis hors d'état de nuire à Barbacha par les éléments de la brigade territoriale de la Gendarmerie nationale de localité. «L'arrestation des deux mis cause dont l'âge est de 24 et 25 ans est intervenue suite à un appel reçu par le service opérationnel de la gendarmerie, faisant état du vol du magasin et de l'agression de son gardien», a indiqué un communiqué du groupement de la gendarmerie de Béjaïa qui nous a été transmis avant-hier. Les gendarmes qui se rendent sur les lieux de l'affaire ont perquisitionné le magasin avant d'interroger le gardien qui se trouvait à l'intérieur au moment des faits. Ce dernier a déclaré aux enquêteurs qu'il était 1h30 lorsqu'il a entendu un bruit de pas sur le toit et a été surpris par les deux malfaiteurs qui se sont introduits par une ouverture depuis le toit. Les malfaiteurs lui ont asséné des coups sur le visage à l'aide d'un objet,

avant de lui tordre le cou au moyen d'une chemise. «Ils se sont ensuite emparés d'une somme d'argent et trois téléphones portables avant de prendre la fuite», souligne notre source. Les gendarmes ont réussi à identifier l'un des deux bandits en exploitant les signalements du gardien et des photos en leur possession. Une opération de recherche a été enclenchée et s'est soldée par l'arrestation du premier suspect, H. DJ, à proximité de son domicile situé à Agueni N'sihel à Barbacha. La suite de l'enquête a permis de retrouver le deuxième suspect, Z.H. et son arrestation avec la saisie des objets volés et ceux utilisés lors du vol au niveau de la forêt située à proximité du domicile de son compère. Les deux prévenus ont été présentés devant le procureur de la République près le tribunal d'Amizour, ils ont été placés sous mandat de dépôt.

H. Cherfa

Aéroport de Béjaïa

Saisie d'un Taser

UN TASER a été saisi dernièrement par les éléments de la police des frontières à l'aéroport Abane-Ramdane de Béjaïa. «Il a été découvert dans les bagages d'un voyageur en provenance de Paris (France)», indique un communiqué de la sûreté de wilaya. «L'arme a été saisie lors d'un contrôle de routine sur les voyageurs en provenance de l'étranger, après le passage des baga-

ge au scanner», précise la même source. Le mis en cause est un binationnel de 39 ans répondant aux initiales B.N. Il a déclaré qu'il a acheté l'arme dans un marché à Paris, a-t-on ajouté. L'individu a été transféré aux autorités compétentes afin d'accomplir les procédures réglementaires nécessaires pour ce genre d'affaires, conclut le communiqué de la police. H.C.

Burkina Faso

Attaques autour de l'ambassade de France à Ouagadougou

DES ATTAQUES étaient en cours vendredi dans la capitale burkinabè Ouagadougou autour de l'ambassade de France et de l'Institut français, ont rapporté des médias citant un message posté de l'ambassade. «Attaque en cours à l'ambassade de France et à l'Institut français. Restez confinés là où vous êtes», indique ce bref message sur la page Facebook. Selon des témoins cités par l'AFP, cinq hommes armés sont sortis d'une voiture et ont ouvert le feu sur des passants avant de se diriger vers l'ambassade de France dans le centre de la capitale du Burkina Faso. Selon une source à l'intérieur de l'ambassade de France, cinq hommes armés auraient essayé de rentrer dans l'ambassade sans y parvenir. Ils ont alors tiré sur l'ambassade avant d'entrer à l'état-major des Forces armées burkinabè. Des forces spéciales françaises sont basées à l'aéroport de Ouagadougou. D' a u t r e s

témoignages ont fait état d'une explosion près de l'état-major des armées burkinabè et de l'Institut français, à environ un kilomètre de cette première attaque, toujours dans le centre de la capitale burkinabè. Des photos postées par des habitants de la capitale sur Twitter montraient plusieurs épaisses colonnes de fumée noire s'élevant de plusieurs bâtiments, dont celui de l'état-major des forces armées burkinabè. Les auteurs ont été neutralisés. Le gouvernement burkinabè a confirmé vendredi qu'«une attaque» a visé l'ambassade de France et l'état-major général des armées à Ouagadougou, indiquant que «quatre assaillants ont été neutralisés». «Les unités spéciales des forces de défense et de sécurité sont en opération. Aucun bilan n'est disponible pour l'instant», poursuit le communiqué publié sur le site du service d'information du gouvernement du Burkina Faso. R. I.

Les enseignants reprennent les cours



Djalou@hotmail.com

Blocage de l'APC de Darguina/ Béjaïa

La maire appelle les élus à rejoindre l'exécutif

■ Après trois mois de blocage jour pour jour de l'APC de Darguina, le maire de cette municipalité, Rachid Khalef issu du FFS (06 sur 15 sièges), a décidé lors d'un meeting populaire qu'il a animé jeudi dernier sur l'esplanade de l'APC, de rendre compte à sa population de la situation que vit l'APC et les multiples problèmes auxquels il fait face pour former un exécutif qui lui permettra de s'atteler au travail.

Par Hocine Cherfa

Il dira: «j'ai fait d'importantes concessions envers les élus des autres partis comme TAJ (6 élus), Talai El-Houriate (2 élus) et le RND (1 élu) au point de primer mes camarades pour sortir de l'impasse mais en vain et j'ai décidé de vous informer sur les causes de ce blocage et appeler les élus qui en sont à l'origine de privilégier l'intérêt collectif sur l'intérêt partisan», a-t-il déclaré à la population. Réitérant une nouvelle fois son appel à la raison envers les élus de l'Assemblée, il a relaté en détail les tractations qu'il a menées depuis son installation le 06 décembre de l'année dernière pour les convaincre de dépasser les clivages. Il est revenu sur ses deux rencontres avec les élus de l'opposition dont ceux de l'alliance TAJ celui du RND et aussi les élus du Talai El-Houriate. Des rencontres qui avaient abouti à un accord pour sur la formation d'un exécutif avec la participation de deux élus à sa formation, entre autres, deux élus en qualité de vice-président et de président de commission. Cependant, il a regretté que le lendemain après le vote sur la constitution de l'exécutif,

les deux élus en question ainsi que les autres se sont rétractés et ont voté contre la proposition de l'accord signé avec eux. Il a ensuite réitéré sa disponibilité à trouver une solution afin de former un exécutif tout en appelant les élus à respecter l'engagement fait devant les populations de la commune lors de la campagne électorale. Pour lui, «les raisons du blocage sont liées à des considérations subjectives et partisans, rien de plus», avant de leur proposer

publiquement d'«intégrer l'exécutif afin de contribuer au développement de la commune». Au sujet de la proposition d'intégrer en bloc l'exécutif pour une gestion collégiale et apaisée, l'élaboration d'un programme commun de développement, la mise à niveau des quartiers et villages etc..., il a affiché son refus faisant observer qu'une gestion collégiale n'est pas conforme au code communal.

H. C.

Il a fait irruption chez un citoyen à Ighil Ali Un forcené arrêté et écroué

LES ÉLÉMENTS de la police judiciaire de la sûreté de daïra d'Ighil-Ali ont mis fin aux agissements d'un malfaiteur pour violation d'un domicile d'un citoyen. Il s'agit de M.M. Cet individu a fait irruption dans une maison alors qu'il était en état d'ébriété. Le propriétaire qui a réussi à fuir a fermé la porte et enfermé l'individu à l'intérieur avant d'appeler la police pour intervenir et arrêter le malfaiteur, a indiqué la cellule de communication de la sûreté de wilaya. Les policiers qui sont intervenus ont arrêté l'individu à l'intérieur de la maison de la victime. «Après enquête il s'est avéré que l'individu a eu une liaison avec la fille de la victime et qu'il avait demandé sa main mais, la victime qui est le père de la fille, a refusé de la lui accorder», a souligné notre source. L'individu a été présenté devant le parquet d'Akbou et cité à comparaître pour violation de domicile en état d'ébriété. Il a été écroué et condamné à un an de prison et à payer une amende de 20 000,00 DA, précise notre source. H.C.